

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 28 OCTOBRE 2014

1) Tarif des locations de la salle des fêtes pour les associations extérieures

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés fixe le tarif de location la salle des fêtes au Foyer Rural de Bignay à la somme de 60 € et 40 € de forfait chauffage. Le rangement et le nettoyage de la salle seront assurés par l'association ;

2) Indemnités au comptable du Trésor

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution des indemnités de conseil et de budget allouées aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes.

Le Conseil Municipal considérant les services rendus par Madame Alexandra HUSSON, receveur à Burie, en sa qualité de conseillère économique et financier décide à l'unanimité de lui allouer les indemnités de conseil et de budget au taux plein pour l'exercice 2014. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à l'article 6225.

3) Commission des Bâtiments

Salle des fêtes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de faire réaliser les travaux de soubassement de la salle des fêtes par les établissements ANDRÉ ; que les travaux de mise en peinture de l'ensemble des murs intérieurs du bâtiment seront réalisés en régie.

Bloc sanitaire de la salle des fêtes

Le bloc sanitaire de la salle des fêtes est exigü et mal agencé, de plus il n'est que partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite. Le projet consiste en la démolition bâtiment pour le reconstruire en cohérence avec le bâti de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisi à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition du maître d'œuvre Philippe BOUCHÉ de Matha.

Dispositif d'assainissement de la salle des fêtes

Il est impératif de réaliser la mise aux normes du système d'assainissement de la salle des fêtes. Pour ce faire, la législation impose de prendre l'attache d'un bureau d'étude pour définir la filière d'assainissement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de retenir l'offre de Assaisni'sol qui s'élève à 550 € TTC. Autorise Monsieur le Maire à passer commande, à déposer le dossier de demande d'autorisation d'assainissement individuel auprès du syndicat des eaux de la Charente-Maritime.

Atelier communal

Ce projet réhabilitation des anciennes salles de classe de l'école en garage communal avait obtenu un permis de construire en mai 2009. La couverture et la zinguerie ont été réalisées en juin 2013. Il serait souhaitable de poursuivre les travaux. Monsieur le Maire demande à la commission des bâtiments de bien vouloir se charger de ce dossier.

4) Commission Environnement

4-1- projet d'aménagement des abords de la salle des fêtes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'aménager les abords de la salle des fêtes. Sollicite une subvention auprès du conseil général au taux maximum.

4-2- Chez Lunaud

La démolition du bâtiment autour du four à pain est terminée. Il faut maintenant aménager l'espace. Un avant-projet sera présenté par un architecte-conseil du CAUE17.

5) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité des membres présents et représentés les modifications statutaires proposées par le conseil communautaire de la CDA.

6) Assurance statutaire

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime a négocié un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge des communes lors des arrêts maladie de ses agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion ; Décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2015 au contrat-groupe d'assurance pour les années 2015 et 2016 ; Autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion et la convention.

7) Motion « Aremut » (Crédit Agricole)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 6 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, adopte la motion proposée par l'association « AREMUT » concernant le projet de transfert du siège social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole vers une autre ville du département de Charente-Maritime.

8) Questions diverses

8-1- commission voirie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée de la proposition de travaux établit par le Syndicat de la Voirie pour l'aménagement des eaux pluviales de la rue de Font-Robert. La commission « Chemins et Fossés » est chargée d'étudier la possibilité d'effectuer tout ou partie de ces travaux en régie afin d'en minimiser le coût.

8-2- rapport d'activité de la Communauté d'agglomération de Saintes

Monsieur le Maire indique que le rapport d'activité 2013 de la Communauté d'agglomération de Saintes est à disposition de chacun.

8-3- Festivités

- Chorale de l'Âge d'Or

Monsieur le Maire rappelle que la Chorale de l'Âge d'Or de Matha donnera un concert en l'Eglise de Villars les Bois le samedi 08 novembre à 15h00. Le verre de l'amitié sera offert et servi par la municipalité à l'issue de la manifestation dans les locaux de la salle des fêtes.

- La cérémonie souvenir du 11 novembre

Monsieur le Maire demande que tous les conseillers soient mobilisés à cette occasion qui est importante pour une commune car elle rend hommage aux morts pour la patrie à laquelle un élu doit être attaché. Il faudra également aider les membres du foyer rural à servir le vin d'honneur.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU